Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1977)

Rubrik: Délégations régionales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la délégation permanente qu'il avait ouverte à Chypre en juillet 1974, et de poursuivre désormais ses activités par l'envoi de missions périodiques à partir de Genève. Le délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord s'est rendu à Nicosie afin d'informer de cette décision le Gouvernement de Chypre, de même que les autorités cypriotes-turques et turques. Il a également eu des entretiens avec la Croix-Rouge cypriote, ainsi qu'avec le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU à Chypre, les forces des Nations Unies (UNFICYP) ayant repris certaines des tâches qui étaient accomplies par le CICR. Enfin, il a visité les communautés grecques en Carpasie, au nord de l'île.

La première des missions périodiques a eu lieu à Chypre du 15 au 28 septembre. A cette occasion, l'ancien chef de la délégation du CICR à Nicosie a visité les villages de Yaloussa, Rizokarpasso, Ayia Trias, Ayios Andronikos, Leonarisso et Trikomo, tous situés dans le secteur nord de l'île et abritant des Cypriotes-grecs. Il a aussi pris contact avec les diverses autorités citées au paragraphe précédent.

Délégations régionales

Aux chapitres précédents sont décrites les actions conduites par le CICR en faveur des victimes de conflits armés internationaux ou non internationaux, ou encore de leurs séquelles. Dans la plupart des cas, la durée et l'ampleur de ces actions ont nécessité l'installation de délégations dans les pays mêmes où elles se déroulaient.

Mais, à côté de ces actions d'envergure, le CICR exerce une série d'activités ne requérant pas une présence permanente dans un pays déterminé. Celles-ci incombent alors aux délégations régionales que le CICR a implantées dans les différentes régions d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. En outre, des délégués régionaux, en poste à Genève, couvrent l'Afrique du Nord, la Péninsule arabique, l'Iran, ainsi que l'Europe et l'Amérique du Nord.

Quelles sont principalement ces activités?

ACTIVITÉS EN FAVEUR DES « DÉTENUS POLITI-QUES ». — Les délégués régionaux déploient une importante activité de protection et d'assistance en faveur des détenus, en particulier des personnes privées de liberté pour des motifs d'ordre politique. Se fondant sur ses propres statuts et sur son droit d'initiative humanitaire, confirmé par les statuts de la Croix-Rouge internationale, le CICR s'efforce en effet d'avoir accès à cette catégorie de détenus, considérés par leurs autorités respectives comme des opposants au régime.

C'est ainsi que, en 1977, les délégués régionaux ont visité 244 lieux de détention, dans 22 pays, où se trouvaient au total quelque 14 000 « détenus politiques ».

Relevons que, dans le présent Rapport, les termes détenus politiques sont utilisés par simplification et que le CICR n'entend pas préjuger pour autant du statut que les autorités détentrices reconnaissent aux prisonniers visités.

Ces visites — pour lesquelles les délégués régionaux sont accompagnés, au besoin, par d'autres délégués, et notamment des médecins — ont un but exclusivement humanitaire: examiner les conditions de détention sous leurs différents aspects (logement, nourriture, soins médicaux, travail et loisirs, contacts avec l'extérieur, traitement et discipline etc.); si nécessaire, apporter des secours aux détenus (cf. p. 35 du présent Rapport); enfin, suggérer aux autorités des mesures permettant d'améliorer les conditions de détention. Ces constatations et suggestions sont d'abord soumises par les délégués au responsable du lieu de détention, puis à ses supérieurs hiérarchiques. Elles font, enfin, l'objet d'un rapport officiel et confidentiel, transmis par le CICR au seul Gouvernement concerné.

CONDITIONS DE VISITES AUX « DÉTENUS POLITIQUES »

Dans leurs offres de services, les délégués du CICR demandent à :

- visiter tous les « détenus politiques »
- s'entretenir librement et sans témoin avec les détenus de leur choix
- recevoir préalablement la liste des détenus ou pouvoir l'établir lors de la visite
- renouveler les visites selon les besoins.

Si nécessaire et dans la mesure du possible, ils organisent la transmission de messages familiaux, l'assistance aux détenus de même que celle aux familles de détenus.

ACTIVITÉS CONVENTIONNELLES. — Dans le domaine des activités conventionnelles — et au travers des contacts réguliers qu'ils établissent avec les Gouvernements et les Sociétés nationales des pays visités, voire avec les mouvements de libération — les délégués régionaux participent à l'effort de diffusion entrepris par le CICR en vue de promouvoir les principes fondamentaux de la Croix-Rouge, les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels (cf. page 49 du présent Rapport). A cet effet, ils nouent des contacts avec les Ministères de la Défense, de l'Education, de la Santé ainsi qu'avec les Universités et les milieux médicaux, aux fins de diffuser les publications du CICR destinées aux forces armées, à la jeunesse et au personnel médical, d'introduire des cours, de donner des conférences ou de favoriser l'organisation de séminaires nationaux ou régionaux sur le droit international humanitaire.

A ce propos, signalons qu'ils sont également appelés à participer à des séminaires sur la Croix-Rouge organisés par les Sociétés nationales ou leur fédération, la Ligue (cf. pp. 53-54 du présent Rapport).

De façon générale et chaque fois qu'il est possible, les délégués régionaux associent les Sociétés nationales à leurs activités ou les en informent. Ils s'intéressent aussi aux activités propres à ces Sociétés que le CICR, dans les limites de ses moyens, soutient par une assistance matérielle (cf. tableau p. 35 du présent Rapport).

En cas de conflit, c'est ce travail de préparation, effectué en collaboration avec les Sociétés nationales, qui permet au CICR d'intervenir sans délai en faveur des victimes.

Afrique

Dans le courant de 1977, et afin de tenir compte de l'évolution de la situation en Afrique, le CICR s'est trouvé dans l'obligation de modifier son dispositif, en fonction des événements:

En raison, notamment, du conflit en Ethiopie/Erythrée et du conflit de l'Ogaden (cf. p. 14 du présent Rapport), la délégation régionale de Nairobi — qui couvre les pays d'*Afrique orientale* — a vu le volume de ses activités croître considérablement; le CICR a dû, en conséquence, augmenter le nombre de ses délégués dans cette partie du monde.

Au début de l'année 1977, le CICR a décidé de suspendre momentanément les activités de sa délégation régionale pour l'Afrique occidentale (située à Lomé/Togo), étant donné l'accroissement de ses activités en Afrique australe et orientale. Différentes missions à partir de Genève ont néanmoins été effectuées en raison de la situation au Zaïre et au Tchad.

Les activités de la délégation régionale de Lusaka/Zambie (qui s'est principalement occupée des conflits en Afrique australe) se trouvent à la page 18 du présent Rapport.

Afrique orientale

ETHIOPIE. — Conflit en Erythrée: Etant donné le conflit qui oppose le Gouvernement éthiopien aux deux mouvements érythréens, soit l'« Eritrean Liberation Front » (ELF) et l'« Eritrean People's Liberation Front » (EPLF), plusieurs missions furent effectuées par les délégués régionaux du CICR à Addis-Abéba en 1977. Ces missions avaient pour objet de poursuivre les contacts avec la Croix-Rouge et le Gouvernement éthiopiens, et de réitérer les offres de services du CICR, en vue d'apporter protection et assistance aux victimes des événements. Ces diverses tentatives, dont la première remonte à décembre 1974, n'avaient toutefois pas abouti à fin 1977, et l'accès à l'Erythrée demeurait fermé aux délégués du CICR.

En 1977, les branches humanitaires des deux mouvements érythréens ont maintenu le contact avec le CICR pour l'informer des souffrances endurées par les populations civiles victimes du conflit et solliciter son assistance en médicaments et autres secours matériels.

Afin de mieux coordonner avec les mouvements érythréens les envois de secours du CICR en faveur des victimes, le CICR a envoyé un délégué à Khartoum, au Soudan, de fin août à fin novembre 1977.

Grâce à l'appui de divers gouvernements et Sociétés nationales, le CICR a fait parvenir les secours suivants à l'« Eritrean Red Cross and Crescent Society » (ERCCS), branche humanitaire de l'ELF, et à l'« Eritrean Relief Association » (ERA), branche humanitaire de l'EPLF:

12,1 tonnes de médicaments

807 tonnes de vivres

7500 colis destinés aux prisonniers éthiopiens en mains érythréennes.

La valeur de ces secours se monte à 1 866 200 francs suisses. Profitant de son séjour à Khartoum, le délégué du CICR s'est efforcé de resserrer les liens du CICR avec le Gouvernement et le Croissant-Rouge soudanais.

MADAGASCAR-COMORES. — A la suite des événements qui — à fin décembre 1976 — ont opposé dans la ville de Majunga des citoyens malgaches à des ressortissants comoriens établis à Madagascar, le Gouvernement des Comores lançait un appel à l'aide internationale — et notamment au CICR — afin de rapatrier quelque 16 000 Comoriens qui désiraient quitter Madagascar.

Le CICR, en réponse à cette demande, a envoyé un délégué aux Comores et à Majunga aux fins d'évaluer la situation. Après cette mission, le CICR a entrepris — en collaboration avec la Croix-Rouge malgache et des représentants de la communauté comorienne de Majunga — une action d'assistance d'urgence en faveur des Comoriens qui, attendant leur rapatriement, étaient rassemblés dans des camps à Majunga. Des

secours, des vivres et des médicaments principalement, d'une valeur de 46 900 francs suisses, leur ont été distribués.

En outre, le HCR a financé une équipe médicale du CICR, composée d'un médecin et d'une infirmière, qui s'est rendue dès le 27 janvier, et pour cinq semaines, à Moroni, aux Comores, afin d'accueillir les Comoriens rapatriés et de leur apporter une assistance médicale et matérielle.

L'équipe médicale du CICR a également entrepris une évaluation complète de la situation et de l'infrastructure sanitaires des îles, aux fins d'établir un plan d'action future et d'apporter directement les premiers secours en médicaments.

Tant aux Comores qu'à Madagascar, l'action entreprise par le CICR obéissait à deux critères précis: la rapidité d'intervention et la limitation dans le temps. C'est la raison pour laquelle la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a envoyé un de ses délégués à Moroni et a repris l'action du CICR, après que le mandat de celui-ci eut pris fin, soit au début mars 1977.

DJIBOUTI. — Le délégué régional du CICR s'est rendu à Djibouti le 10 février 1977, afin de visiter la population pénale incarcérée à la prison de Gabode, où se trouvaient 9 « détenus politiques ».

Après l'accession à l'indépendance de l'ex-territoire français des Afars et des Issas, le délégué régional du CICR a effectué un second voyage à Djibouti, aux fins d'y rencontrer les nouvelles autorités. Le but principal de cette mission était de discuter de l'adhésion de la nouvelle République aux Conventions de Genève et de la formation d'une Société nationale de Croissant-Rouge. A cet effet, le délégué du CICR a rencontré le Premier ministre, les Ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice.

DIVERS. — Par ailleurs, le délégué régional s'est rendu en Ouganda, à fin avril, au Rwanda à mi-mai et au Burundi, à fin juin, dans le but de maintenir le dialogue avec les autorités et les Sociétés nationales de ces pays. Au Burundi, il s'agissait de poursuivre l'aide, commencée en 1976, et visant à améliorer les conditions de détention. Le CICR y a participé pour un montant de 15 000 francs suisses en 1977.

Afrique occidentale

ZAÏRE. — A la suite des troubles qui ont secoué la province du Shaba, au sud-est du Zaïre, le CICR a envoyé un délégué à Kinshasa du 4 au 9 avril, aux fins d'informer les autorités que le CICR se tenait à disposition pour les aider à faire face aux problèmes humanitaires engendrés par la situation.

Le délégué du CICR s'est rendu une seconde fois au Zaïre, du 23 avril au 6 mai, afin d'offrir formellement au Gouvernement zaïrois les services du CICR, en vertu de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève. De plus, il a sollicité l'autorisation de se rendre, accompagné d'un membre de la Croix-

Rouge zaïroise, dans la province du Shaba, aux fins d'évaluer les besoins des victimes du conflit. Les autorités qui, dans un premier temps, avaient donné leur accord pour une telle mission, n'ont finalement pas donné suite à l'offre de services du CICR.

A la suite de ce refus, le Président du CICR a envoyé un télégramme au Président Mobutu rappelant que le CICR restait à disposition du Gouvernement zaïrois pour apporter assistance et protection aux victimes du conflit et renouvelant le souhait du CICR de se rendre au Shaba. Ce télégramme est resté sans réponse.

TCHAD. — En juin 1977, des accrochages ont opposé les forces armées tchadiennes aux combattants du Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT), dans la région du Tibesti (nord du Tchad). Au cours de ces accrochages, le FROLINAT s'est emparé de la ville de garnison de Bardaï et a capturé quelque 300 Tchadiens militaires et civils.

Le FROLINAT — qui souhaitait que les femmes, les enfants et les militaires blessés soient évacués de la zone des combats — s'est adressé au CICR afin d'organiser une opération de rapatriement. En conséquence, le CICR a dépêché, à fin juillet, un délégué à N'Djamena pour offrir les services du CICR aux autorités tchadiennes, en vue du rapatriement de ses ressortissants.

L'opération de rapatriement devant se faire par voie aérienne, de multiples problèmes d'ordre technique sont apparus (longueur de la piste de l'aéroport de départ, son altitude, la nature du sol, la difficulté de trouver un avion adéquat).

Simultanément, un délégué du CICR s'est rendu à Tripoli, afin d'étudier, avec les autorités libyennes concernées et les représentants du FROLINAT, les possibilités d'accès à la région du Tibesti.

Tous ces événements ont entraîné des délais considérables et ont rendu nécessaire une seconde mission du CICR à N'Djamena, en décembre, afin de régler les modalités pratiques de l'opération, qui était finalement prévue pour début 1978.

Amérique latine

Au début de 1977, plusieurs changements sont intervenus dans le dispositif du CICR en Amérique latine:

Compte tenu de la diminution des problèmes humanitaires au Chili, l'effectif de la délégation du CICR à Santiago a été réduit (voir ci-après p. 26) et cette dernière a été intégrée à la délégation régionale du CICR pour le *Cône Sud*, dont le siège est à Buenos Aires.

Le siège de la délégation régionale du CICR pour l'Amérique centrale et les Caraïbes a été transféré de Caracas à Guatemala.

Le CICR a cependant maintenu à Caracas le siège de la délégation régionale pour les pays andins.

Dans le cadre des activités, l'accent a été mis, au cours des premiers mois de l'année, sur les pays du Cône Sud, en particulier l'Argentine. De ce fait, les délégués régionaux du CICR pour les pays andins et pour l'Amérique centrale et les Caraïbes ont été appelés à participer temporairement aux activités du CICR dans ce pays.

Pays du Cône Sud

Outre l'Argentine — où il était responsable de l'action conduite par le CICR dans ce pays — le délégué régional pour les pays du Cône Sud a effectué diverses missions au Chili, au Paraguay et en Uruguay.

En novembre, le délégué général du CICR pour l'Amérique latine a entrepris un périple qui l'a conduit en Argentine, au Chili, en Uruguay et au *Brésil*. Il s'agissait de prendre contact avec les autorités et les Sociétés nationales et d'examiner la poursuite des activités de protection et d'assistance du CICR dans ces différents pays.

ARGENTINE. — Lors de sa visite à Buenos Aires, en décembre 1976, le Président du CICR avait reçu l'assurance des autorités argentines que celui-ci pourrait, dès le début 1977, commencer un programme de protection et d'assistance en faveur des détenus.

Dispositif: Afin de mener à bien ce programme, le CICR mit sur pied, en janvier 1977, un dispositif à Buenos Aires comprenant 8 personnes, soit: le délégué régional pour les pays du Cône Sud, responsable de l'action; deux équipes composées chacune d'un délégué et d'un délégué-médecin pour visiter les lieux de détention; un délégué de l'Agence centrale de recherches; un délégué chargé des questions administratives et relatives aux secours; une secrétaire.

Par la suite, pendant l'interruption des visites (voir ci-après) cet effectif fut réduit à 4 personnes, comprenant le délégué régional, le délégué Agence, le délégué chargé des questions administratives et la secrétaire. Quant aux délégués régionaux pour l'Amérique centrale et les Caraïbes ainsi que pour les pays andins, qui avaient été intégrés aux équipes visiteuses, ils rejoignirent leurs postes respectifs.

Visites de lieux de détention: Une première série de visites de lieux de détention s'est déroulée du 17 janvier au 22 avril. Durant cette période, les délégués du CICR ont eu accès à plus d'une vingtaine de lieux de détention, situés à Buenos Aires et en province. Ces lieux dépendaient tous du Service Pénitentiaire Fédéral et Provincial, à l'exception de l'un d'eux, sous juridiction des autorités militaires. Sur ces vingt lieux, abritant au total plus de 4000 détenus, sept d'entre eux, soit ceux où se trouvaient le plus grand nombre de détenus, furent visités à deux reprises.

Ces visites firent l'objet de rapports qui, comme de coutume, furent transmis par le CICR aux autorités argentines compétentes. De plus, le délégué régional présenta à ces dernières, en particulier au Ministre de l'Intérieur, une synthèse du travail réalisé, tout en demandant, comme il avait été convenu en décembre 1976, à poursuivre les visites.

Cette autorisation tardant, de nombreuses démarches furent alors entreprises par le CICR aussi bien sur place qu'à Genève, par l'intermédiaire de la Mission permanente d'Argentine. Le 10 août, le Président du CICR adressa notamment une lettre à ce propos au Président de la République, le Général Jorge Rafael Videla, ainsi qu'à d'autres personnalités du Gouvernement argentin. Se référant à l'accord intervenu en décembre 1976 et après avoir dressé le bilan des visites effectuées en Argentine, le Président du CICR sollicitait l'autorisation de reprendre les visites sans limite de temps et selon les critères établis par le CICR pour ce genre d'activité (cf. encadré p. 23 du présent Rapport).

C'est en novembre, lors de la mission du délégué général à Buenos Aires, que le CICR reçut la confirmation officielle qu'il était autorisé à poursuivre ses visites dans ces conditions. Le délégué général eut des entretiens à ce sujet avec toutes les autorités concernées.

Les visites aux détenus politiques en Argentine ont ainsi repris le 14 décembre 1977.

Relevons que, pendant leur interruption, la délégation de Buenos Aires a néanmoins poursuivi son programme d'assistance en faveur des familles de détenus, de même que ses activités dans le domaine des personnes portées disparues.

Assistance aux détenus et à leurs familles: Lors de la première série de visites, les délégués du CICR ont distribué quelques secours dans cinq lieux de détention, spécialement des médicaments, pour une valeur de 4700 francs suisses environ.

Ils ont de plus mis sur pied un programme d'assistance aux familles de détenus les plus nécessiteuses. A la fin de 1977, quelque 200 familles bénéficiaient de cette action, consistant dans la distribution d'aliments pour une valeur mensuelle de 6000 francs suisses.

CHILI. — Dispositif et rappel des activités: Intégrée depuis le 1er janvier 1977 à la délégation régionale pour le Cône Sud, la délégation du CICR au Chili a vu son effectif réduit à quatre délégués — soit deux délégués, un délégué-médecin et une secrétaire administratrice — et à 6 collaborateurs engagés sur place. De plus, le délégué-médecin a également participé à des visites de lieux de détention se déroulant dans d'autres pays d'Amérique latine.

Le délégué régional s'est rendu à quatre reprises à Santiago, aux fins de prendre contact avec les autorités et la Croix-Rouge chiliennes et de suivre les activités de la délégation.

Cette dernière a poursuivi en 1977, bien que sur une moindre échelle en raison de la diminution du nombre de détenus, son action de protection et d'assistance en faveur de ces derniers et de leurs familles. Commencée à la suite des événements du 11 septembre 1973, celle-ci consiste à visiter les lieux de détention, fournir une assistance aux détenus et à leurs familles, ainsi qu'à recevoir les demandes de recherche de personnes portées disparues.

Visites de lieux de détention: Ayant accès à tous les lieux de détention officiels, les délégués du CICR se sont rendus dans les prisons civiles ainsi que, jusqu'en juin, date de sa fermeture, dans le dernier camp pour détenus en vertu de l'Etat de siège (les autres ayant été fermés précédemment à la suite de la libération des détenus appartenant à cette catégorie).

Au total, les délégués ont effectué 153 visites dans un peu plus d'une soixantaine de lieux de détention, où se trouvaient quelque 400 détenus en début d'année, et 250 à fin 1977. A l'exception d'un seul détenu en vertu de l'Etat de siège — dont la libération, suivie d'expulsion, a eu lieu le 17 juin — il s'agissait de prévenus (« procesados ») et de condamnés.

Comme de coutume, chaque visite a fait l'objet d'un rapport adressé aux autorités compétentes. Des démarches régulières ont été entreprises, après les visites, au sujet des conditions de détention observées et de divers problèmes relatifs à la situation des détenus.

La délégation du CICR au Chili a également continué à s'intéresser au programme de libération des personnes condamnées. C'est ainsi qu'elle a maintenu des contacts entre les lieux de détention et les institutions chargées d'appliquer le décret 504 (possibilité pour les détenus de quitter le pays).

Assistance aux détenus et à leurs familles: Les distributions de secours aux détenus et le programme d'assistance à leurs familles se sont poursuivis dans l'ensemble du pays, grâce aux dons en nature et en espèces reçus de diverses sources.

Concernant les dons en espèces, la liste des Gouvernements et des Sociétés nationales ayant contribué aux frais de l'action du CICR au Chili en 1977 figure au tableau VIII des pp. 70-71 du présent Rapport.

Quant aux dons en nature, la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne a contribué à ces programmes par l'envoi de 6 tonnes de « babyfood ».

En outre, le CICR disposait encore d'une partie importante de l'aide (riz, lait écrémé, farine de blé) qui avait été fournie par la Communauté Economique Européenne et la Confédération suisse l'année précédente.

Enfin, divers achats ont été effectués sur place par les délégués du CICR.

Le montant global des secours (aliments, vêtements, médicaments, articles de toilette et de nettoyage, livres) ainsi distribués aux détenus s'est élevé à 50 480 francs suisses.

Quant au coût du programme d'assistance aux familles de détenus, il s'est monté à 129 000 francs. Plus d'un millier de

familles en ont bénéficié. Cette aide, consistant principalement en aliments de base, a été remise aux bénéficiaires par l'intermédiaire de 30 centres de distribution, répartis dans l'ensemble du pays et gérés par les sections locales de la Croix-Rouge chilienne ou par les Eglises.

En outre, diverses marchandises provenant de son stock de secours ont été remises par le CICR à plusieurs organisations et institutions privées, dont la Croix-Rouge chilienne, « Caritas Chile », la « Casa de Menores de Concepción » et la « Vicaria de la Solidaridad ».

Activités d'Agence: Le bureau de l'Agence centrale de recherches à Santiago a continué à enregistrer toutes informations relatives aux détenus, à assurer la transmission de messages familiaux, l'établissement de titres de voyage, le traitement de cas particuliers et de demandes venant de l'étranger, etc. Il a également poursuivi ses efforts dans le domaine de la recherche des personnes portées disparues, dont la délégation a soumis les cas aux autorités compétentes.

Rappelons à ce sujet que, lors de son voyage au Chili, en décembre 1976, le Président du CICR avait soumis au Président de la République, le Général Augusto Pinochet, deux listes de disparus, représentant environ 900 noms. A la fin de 1977, les autorités chiliennes avaient fourni au CICR des éléments d'information qui avaient permis de résoudre 119 cas.

PARAGUAY. — Après une brève mission effectuée à Asunción à la mi-mars, au cours de laquelle son prédécesseur l'a présenté aux autorités et à la Croix-Rouge paraguayennes, le délégué régional est retourné dans ce pays à cinq reprises, soit: en avril, pour mettre sur pied un programme de visites de lieux de détention, puis en mai (mission pour laquelle il était accompagné d'un second délégué et de deux délégués-médecins), en juin, en octobre (avec un délégué-médecin) et en décembre, pour réaliser ces visites et poursuivre le dialogue avec les autorités à ce sujet.

C'est ainsi que le CICR a visité au Paraguay, en 1977, à une ou plusieurs reprises, dix lieux de détention — parmi lesquels la prison d'Emboscada (Destacamento de Seguridad de Emboscada), le pénitencier national de Tacumbu, divers commissariats de police, de même que la «Guardia de Seguridad de Tacumbu» et «Investigaciones». S'y trouvaient au total quelque 200 « détenus politiques », auxquels divers secours ont été remis (cf. p. 35 du présent Rapport).

Lors des visites effectuées en mai, les délégués rencontrèrent certaines difficultés quant à la possibilité de s'entretenir sans témoin avec les détenus, difficultés qui furent surmontées par la suite.

En octobre, le délégué régional fut en effet reçu en audience par le Président de la République, le Général Stroessner, auquel il remit un mémorandum sur les activités du CICR dans les lieux de détention et sur certains problèmes y ayant trait. Il eut également des entretiens, de même qu'en décembre, avec les Ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères, ainsi qu'avec le Chef de la Police et le Directeur de « Investigaciones ». Ces contacts ont permis d'obtenir une confirmation de principe des autorités paraguayennes quant à leur acceptation des critères de visites établis par le CICR (cf. encadré p. 23 du présent Rapport).

Tout au long de l'année, le CICR a également poursuivi, au travers de la Société nationale, une action d'assistance en faveur des familles de détenus les plus démunies. Quelque 130 familles en ont bénéficié, recevant des secours composés d'aliments, de vêtements et de médicaments (cf. tableau p. 35 du présent Rapport). De plus, 5 tonnes de lait en poudre, don de la Confédération suisse, ont été distribuées aux familles.

URUGUAY. — Le délégué régional a effectué de brèves missions à Montevideo: à la mi-mars, pour être présenté par son prédécesseur aux autorités et à la Croix-Rouge uruguayennes, puis en juillet, et, enfin, en novembre, en compagnie du délégué général. Tous deux ont eu des entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères, au sujet de la reprise éventuelle des visites de lieux de détention en Uruguay, interrompues depuis avril 1976 (cf. à ce sujet Rapport d'activité 1976, page 27). Ces entretiens n'avaient toutefois pas encore abouti à la reprise des visites à fin 1977.

Amérique centrale et Caraïbes

Installation de la délégation régionale: Le Gouvernement du Guatemala et le CICR ont signé, le 18 janvier 1977, un accord pour l'installation, dans la capitale de ce pays, de la délégation régionale du CICR pour l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Sise dans des locaux mis gracieusement à disposition du CICR par la Société nationale, la délégation régionale a été inaugurée le 2 février, en présence des autorités et de la Croix-Rouge guatémaltèques, ainsi que de M. Victor H. Umbricht, Vice-président du Conseil exécutif du CICR, et du délégué régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Outre le *Guatemala*, ce dernier a effectué, en 1977, une ou plusieurs missions dans les pays suivants: *Belize, Honduras, Mexique, Nicaragua* (notamment pour y accompagner M. Umbricht, voir ci-après), *Panama* et *Salvador*. Plusieurs de ces missions avaient pour but de maintenir les contacts avec les autorités et les Sociétés nationales, d'évaluer la situation à la suite de troubles intérieurs et d'offrir les services du CICR pour le cas où ils seraient requis, de discuter, avec certaines Sociétés nationales, l'attribution de vivres de la Communauté Economique Européenne ou de la Confédération suisse (cf. tableau p. 34 du présent Rapport) pour leurs programmes d'assistance, et de suivre le déroulement de ces derniers.

De plus, des visites de lieux de détention se sont déroulées dans trois de ces pays: au Nicaragua, au Mexique et au Guatemala.

NICARAGUA. — Accompagné du délégué régional, M. Umbricht a effectué une mission dans ce pays du 27 janvier au 2 février. A cette occasion, il a été reçu en audience par le Président de la République, le Général Anastasio Somoza Debayle. Les représentants du CICR ont également eu des entretiens avec les Ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères ainsi qu'avec le Chef de la Sécurité nationale. Ces entretiens ont porté sur les activités du CICR, en particulier dans le domaine des « détenus politiques ».

Sur ce dernier point, M. Umbricht a sollicité, auprès du Président de la République, l'autorisation, pour le CICR, de visiter les « détenus politiques » au Nicaragua. Cette autorisation a été accordée, et les représentants du CICR ont pu se rendre dans deux lieux de détention.

En outre, les représentants du CICR ont eu plusieurs contacts avec les dirigeants de la Croix-Rouge du Nicaragua, qui les a informés de ses activités. Parmi celles-ci, il a été convenu que le CICR contribuerait à l'action d'assistance entreprise par la Société nationale en faveur des détenus.

Le délégué régional est retourné durant la seconde moitié de juillet à Managua, où il a eu de nouveaux entretiens avec les Ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, ainsi qu'avec le Chef de la Sécurité nationale, qui ont renouvelé l'autorisation accordée cinq mois plus tôt.

Cependant, lors des visites à la « Carcel Modelo de Tipitapa » et à la « Central de Policia », le délégué régional, qui était accompagné du Ministre de l'Intérieur, n'a pu s'entretenir avec les détenus. Cette restriction n'a pas permis au CICR de se rendre compte des conditions de détention, ni, par conséquent, de rédiger des rapports de visite.

MEXIQUE. — Lors d'une mission qu'il a effectuée dans ce pays en novembre, le délégué régional a visité 7 lieux de détention, à Mexico et en province, où se trouvaient au total quelque 150 « détenus politiques ».

GUATEMALA. — Au Guatemala, siège de la délégation régionale, le délégué du CICR s'est rendu dans 7 lieux de détention.

Pays andins

En plus des missions temporaires et de renfort qu'il a effectuées en Argentine et au Chili, le délégué régional pour les pays andins s'est rendu en *Bolivie*, en *Colombie* et au *Pérou*. Dans ces trois pays, il a visité des lieux de détention, de même qu'au *Venezuela*, siège de la délégation régionale.

BOLIVIE. — Trois missions ont eu lieu dans ce pays, la première, de courte durée, en mars, les deux suivantes, pour lesquelles le délégué régional était accompagné d'un déléguémédecin, du 24 mai au 1^{er} juillet et du 4 au 26 novembre respectivement. Ces missions avaient pour objectifs de poursuivre les contacts avec les autorités et la Croix-Rouge boliviennes, de visiter les « détenus politiques » et de mettre sur pied un programme d'assistance en faveur des familles les plus démunies de ces derniers, enfin, de s'informer sur le déroulement des programmes de distribution de lait organisés par les autorités boliviennes ainsi que par la Société nationale, grâce aux 240 tonnes de lait en poudre, don de la Communauté Economique Européenne, que leur avait transmis le CICR en 1976.

C'est ainsi que deux séries de visites ont eu lieu, la première, en juin et, la seconde, en novembre. Les délégués du CICR se sont rendus dans 6 lieux de détention — trois d'entre eux ayant été visités à deux reprises — où se trouvaient au total quelque 80 « détenus politiques ». Divers secours ont été distribués à ces derniers, comprenant des médicaments et des colis individuels contenant des articles de toilette, des sous-vêtements, des vivres, etc. (cf. p. 35 du présent Rapport).

L'action d'assistance en faveur des familles de détenus les plus démunies, entreprise par le CICR au travers de la Croix-Rouge bolivienne, a permis à une quarantaine de familles de recevoir chaque mois des vivres divers.

Enfin, au cours de leurs séjours à La Paz et de leurs déplacements en province, les délégués du CICR ont eu l'occasion d'assister à plusieurs distributions de lait organisées dans les écoles par la Croix-Rouge bolivienne. Ils ont également eu des contacts, concernant l'utilisation du lait en poudre envoyé par le CICR, avec les autorités compétentes tant à La Paz qu'en province.

COLOMBIE. — En octobre, après avoir obtenu du Ministre colombien de la Justice une autorisation générale de visites, le délégué régional s'est rendu dans 6 lieux de détention à Bogota et en province, abritant au total une quarantaine de « détenus politiques ».

PÉROU. — Dans ce pays également, lors d'une mission qui s'est déroulée en août/septembre, le délégué régional s'est vu accorder par le Directeur général des établissements pénitentiaires une autorisation générale de visites. Accompagné d'un délégué-médecin, il a visité 5 lieux de détention, à Lima et en province, où se trouvaient 70 « détenus politiques » environ.

VENEZUELA. — Enfin, au Venezuela, siège de la délégation régionale, le délégué régional a visité, en octobre, 2 lieux de détention dépendant du Ministère de la Défense et regroupant une soixantaine de « détenus politiques ».

Asie

Le CICR a maintenu, en 1977, sa délégation régionale de Kuala Lumpur (Malaisie), qui couvre les pays de l'Asie du Sud-Est, et celle de New Delhi (Inde), pour le sous-continent asiatique et les pays environnants.

Asie du Sud-Est

Le délégué régional et d'autres délégués du CICR venant de Genève se sont rendus à plusieurs reprises en *Indonésie*, en *Thaïlande* ainsi qu'en *Malaisie* — tous pays où le CICR a visité des « détenus politiques » en 1977. Dans le cadre d'un périple ayant notamment pour but d'introduire son successeur auprès des autorités et des Sociétés nationales de ces trois derniers pays, le délégué régional a en outre pris contact, à la fin de l'année, avec les autorités et la Croix-Rouge de *Singapour*.

INDONÉSIE. — Une mission du CICR, composée de quatre délégués dont deux médecins, s'est rendue en Indonésie du 25 janvier au 18 février. Elle y a visité 7 lieux de détention — soit 5 sur l'île de Java et 2 à Sumatra — où se trouvaient au total quelque 2250 « détenus politiques ». A cette occasion, divers secours ont été remis à ces derniers (cf. p. 35 du présent Rapport).

Conformément à l'usage, le CICR a transmis au seul Gouvernement indonésien les constatations faites par ses délégués au cours de leurs visites. En remettant ses rapports, il a attiré l'attention des autorités sur certaines difficultés rencontrées et a souligné qu'une vue d'ensemble sur les conditions réelles de détention prévalant en Indonésie ne serait possible qu'à la suite de nouvelles visites, couvrant notamment un nombre plus important de lieux.

Par la suite, les discussions se sont poursuivies entre les autorités indonésiennes et le CICR, portant sur les conditions dans lesquelles les visites futures seraient effectuées et sur l'établissement d'un programme. Elles se sont achevées le 30 novembre à Jakarta. Les malentendus ainsi dissipés, le CICR préparait, à la fin de l'année, une nouvelle série de visites pour le début de 1978.

PHILIPPINES. — Dans ce pays, une série de visites aux « détenus politiques » s'est déroulée du 14 août au 21 septembre. Effectuée par le délégué régional, accompagné d'un second délégué, elle a porté sur 12 lieux de détention, où se trouvaient au total quelque 200 « détenus politiques ». En étroite collaboration avec la Croix-Rouge philippine, le CICR a poursuivi un programme d'assistance dans les lieux visités (cf. p. 35 du présent Rapport).

Depuis plusieurs années, le CICR soutient par ailleurs l'action de secours de la Société nationale en faveur des per-

sonnes déplacées en raison des combats qui se déroulent à Mindanao, au sud du pays. C'est ainsi qu'en 1977 le CICR a fait parvenir aux Philippines 1668 tonnes de riz et 700 tonnes de lait écrémé en poudre, don de la Communauté Economique Européenne, ainsi que 20 tonnes de lait en poudre entier, don de la Confédération suisse, pour une valeur globale de 4 278 000 francs suisses.

Du 1^{er} au 30 septembre, une déléguée du CICR, membre de la Division des secours, s'est rendue sur place aux fins de visiter les camps de personnes déplacées, d'évaluer les besoins et d'examiner, avec la Société nationale, différentes questions techniques ayant trait à la réception et à l'entreprosage des secours à Manille, de même qu'à leur réacheminement vers les centres de distribution.

THAÏLANDE. — Du 11 mai au 2 juin, le délégué régional, accompagné d'un médecin mis à disposition par la Croix-Rouge thaïlandaise, a visité 10 lieux de détention en Thaïlande. Il s'agissait de 5 centres de rééducation dépendant de l'ISOC (« Internal Security Operations Command ») et de 5 autres du Ministère de l'Intérieur (« Department of Corrections »), situés à Bangkok et en province, et abritant au total quelque 370 « détenus politiques ».

Pendant les visites, le CICR a remis des secours dans trois lieux de détention. Par la suite, une assistance a été fournie par l'intermédiaire de la Société nationale dans deux autres centres (cf. p. 35 du présent Rapport).

MALAISIE. — Les visites aux « détenus politiques » en Malaisie, effectuées par le délégué régional accompagné d'un second délégué, se sont déroulées du 18 juillet au 12 août. Elles ont porté sur 5 lieux de détention, où se trouvaient au total quelque 690 « détenus politiques ».

Le CICR a fourni près de 200 livres pour la bibliothèque du plus important des lieux visités.

Sous-continent asiatique et pays environnants

Outre les contacts qu'il a poursuivis sur place en *Inde*, le délégué régional a effectué de fréquents déplacements au *Pakistan* et au *Bangladesh* afin d'y traiter, avec les autorités compétentes, diverses questions découlant du conflit de 1971 (voir ci-après).

Il s'est ainsi rendu à deux reprises au *Sri Lanka*, où il a visité des lieux de détention, ainsi qu'en *Birmanie*, en *Afghanistan* et au *Népal*. Dans ces trois pays, il s'agissait de reprendre contact avec les autorités et les Sociétés nationales respectives et de discuter diverses questions concernant la diffusion des principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève, ainsi que des Protocoles additionnels. En Birmanie, le délégué régional a

également pris part à un cours de formation pour jeunes secouristes organisé par la Société nationale.

SÉQUELLES DU CONFLIT DANS LE SOUS-CONTINENT ASIATIQUE. — Le délégué régional a continué de s'occuper des questions suivantes, séquelles du conflit de 1971 dans le sous-continent asiatique, et non encore résolues:

- (1) les recours des personnes qui, ayant reçu une première réponse négative à leur demande de transfert au Pakistan, ont eu droit de faire appel auprès des autorités pakistanaises, en vertu des Accords de New Delhi du 8 avril 1974;
- (2) le transfert, du Bangladesh vers le Pakistan, des personnes qui avaient reçu les autorisations nécessaires pour se rendre au Pakistan mais n'avaient pu partir avant l'interruption des opérations de rapatriement, en juillet 1974 et de celles dont les recours ont été acceptés.

Sur le premier point, la procédure des recours se poursuivait à la fin de 1977. Sur près de 30 000 cas soumis aux autorités pakistanaises par le CICR en 1974 et 1975, il restait environ 1000 cas à traiter par ces dernières.

Sur le second point, et pour tenter de sortir de l'impasse au sujet des personnes acceptées par le Pakistan mais se trouvant toujours au Bangladesh, le CICR a approché les Gouvernements concernés en vue de trouver une solution quant à leur transport. En effet, la majorité de ces personnes ne disposaient pas des moyens financiers nécessaires pour se procurer un billet d'avion, seule façon de gagner le Pakistan. En 1977, 2586 d'entre elles ont néanmoins pu s'y rendre à leurs frais, avec des titres de voyage *ad hoc* établis par le CICR.

Aux fins de suivre les cas de recours et de faciliter le départ des personnes ayant la possibilité de gagner le Pakistan à leurs frais, le CICR a maintenu des bureaux à Rawalpindi et à Dacca. Administrés par des employés engagés sur place, ils ont été régulièrement visités par le délégué régional.

En accord avec les autorités indiennes et pakistanaises, le délégué régional a en outre procédé au rapatriement de 136 personnes venues du Bangladesh en Inde à la suite du conflit de 1971, et désireuses de se rendre au Pakistan.

SRI LANKA. — Le délégué régional a effectué une nouvelle série de visites de lieux de détention à Sri Lanka du 26 janvier au 9 février. C'est ainsi qu'il s'est rendu dans 4 prisons — à Colombo, Jaffna, Anuradhapura et Kandy — où se trouvaient au total quelque 260 « détenus politiques ». En collaboration avec la Société nationale, divers secours comprenant des articles de sport, des articles de toilette et des livres ont été remis aux détenus (cf. tableau p. 35 du présent Rapport).

Le délégué régional est retourné, en septembre, à Colombo, où il a visité à nouveau la prison « New Magazine ».

Europe

Le délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord de même que les délégués régionaux ont maintenu le contact avec les dirigeants des Sociétés nationales de la plupart des pays de cette partie du monde, notamment à l'occasion des séminaires régionaux de la Croix-Rouge auxquels ils ont participé, tels

VISITES DU CICR AUX PERSONNES DÉTENUES POUR DES MOTIFS D'ORDRE POLITIQUE

Pays	Nombre de lieux de détention	Nombre de détenus*
Afrique		
Rhodésie/Zimbabwe	9	946
Afrique du Sud	8	434
Djibouti	1	9
Amérique latine		
Argentine	26	4 000
Chili	63	400
Paraguay	10	200
Nicaragua	2	** 36
Mexique	7	150
Guatemala	7	8
Bolivie	6	80
Colombie	6	40
Pérou	5	70
Venezuela	2	60
Asie		
Indonésie	7	2 250
Philippines	12	200
Thaïlande	10	370
Malaisie	5	690
Sri Lanka	4	260
Europe		
Espagne	24	212
Portugal	1	20
Moyen-Orient		
Iran	19	3 500
République arabe du Yémen	10	30
TOTAL 22 pays	244	environ 14 000

Ces chiffres sont souvent arrondis, et, pour les pays où plusieurs séries de visites ont eu lieu, il s'agit d'une approximation.

qu'en *Pologne* (premier séminaire européen de la Croix-Rouge sur la diffusion des Conventions de Genève), en *Bulgarie* (VIIº Festival international du film Croix-Rouge), en *Yougoslavie* (Rencontre internationale de la Jeunesse de la Croix-Rouge) et en *Roumanie* (XXIIIº Conférence internationale de la Croix-Rouge). Diverses missions se sont également déroulées en *Espagne* et au *Portugal* (visites de lieux de détention), ainsi qu'au *Royaume-Uni*, en *Finlande*, au *Danemark* et en *Tchécoslovaquie* (visites aux Sociétés nationales et participation à des cours de formation). Enfin, le délégué général a accompagné le Président du CICR lors de ses visites en *République fédérale d'Allemagne*, en *Autriche*, en *Finlande* (Centenaire de la Croix-Rouge) et en *Grèce* (idem), ainsi qu'auprès de la *Croix-Rouge suisse*.

De façon générale, le CICR s'est attaché à renforcer ses relations avec les Sociétés nationales et les Gouvernements d'Europe orientale. Du 26 au 28 avril 1977, il a reçu la visite, à Genève, d'une importante délégation de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'*URSS*, conduite par le D^r Valeri A. Baltiyski, président, accompagné de plusieurs dirigeants de sa Société. La délégation a été reçue par le Président du CICR, M. Alexandre Hay, entouré de membres du CICR et de ses proches collaborateurs. Plusieurs séances de travail ont eu lieu à cette occasion qui ont permis d'utiles échanges de vues sur divers sujets intéressant le mouvement de la Croix-Rouge.

ESPAGNE. — Le délégué général, accompagné du délégué régional pour les pays méditerranéens, a effectué une brève mission en Espagne, en mars, afin de mettre au point, avec les autorités compétentes au Ministère de la Justice, les modalités d'une série de visites de lieux de détention dans ce pays.

C'est ainsi que, du 14 mars au 5 mai, le délégué régional et un délégué-médecin ont visité 24 lieux de détention, où se trouvaient 212 personnes incarcérées pour des motifs ou des délits d'ordre politique. Partout, les délégués ont pu avoir des entretiens sans témoin avec les détenus de leur choix. Relevons que, depuis lors, la majeure partie de cette catégorie de détenus a été libérée.

PORTUGAL. — A l'issue de sa mission en Espagne, le délégué régional s'est rendu au Portugal, afin de poursuivre l'action de protection et d'assistance entreprise par le CICR en 1975 en faveur des « détenus politiques » dans ce pays. Après avoir pris contact avec la Croix-Rouge portugaise et les autorités pénitentiaires, il a visité, le 13 mai, la prison militaire de Caxias, près de Lisbonne, seul établissement où se trouvaient encore une vingtaine de détenus de cette catégorie. Le délégué régional a en outre discuté, avec la Croix-Rouge portugaise, du programme d'assistance que celle-ci conduit, avec l'aide financière du CICR, en faveur des familles de détenus (cf. p. 35 du présent Rapport).

^{**} Ces 36 détenus passaient en Conseil de Guerre au moment de la visite.

Moyen-Orient

Comme indiqué dans la partie introductive de ce chapitre, un délégué régional couvre, à partir de Genève, l'Afrique du Nord, la Péninsule arabique et l'Iran.

En 1977, ce délégué s'est essentiellement consacré aux activités déployées par le CICR dans le cadre du conflit au Sahara occidental (cf. p. 12 du présent Rapport), ainsi qu'en *Iran*. En effet, dans ce pays, le CICR a eu accès pour la première fois aux « détenus politiques ». Il a poursuivi, par ailleurs, ses visites de lieux de détention en *République arabe du Yémen*.

Le délégué général du CICR pour le Moyen-Orient s'est rendu au *Koweit*, afin de s'entretenir avec les autorités de l'action d'assistance médicale menée par le CICR au Liban.

Enfin, le Président du CICR a rencontré à Genève l'Emir de *Bahrain*, S. M. le Sheikh Bin Sulman al-Khalifa, avec lequel il a procédé à un tour d'horizon des activités du CICR, plus particulièrement au Moyen-Orient.

IRAN. — A la suite d'un accord intervenu le 6 mars 1977 avec le Gouvernement iranien, lors d'un séjour du Président du CICR à Téhéran, une première série de visites de lieux de détention s'est déroulée en Iran du 18 avril au 13 mai. A cette occasion,

la mission du CICR, conduite par le délégué régional et composée en outre de cinq délégués dont deux médecins, s'est rendue dans 19 prisons, dont 5 à Téhéran, où se trouvaient au total 3087 « détenus de sécurité » (appellation utilisée en l'occurrence par les autorités iraniennes).

Ces visites se sont déroulées conformément aux modalités fixées sur la base des critères établis par le CICR pour ce genre d'activité, à savoir:

- possibilité pour les délégués du CICR d'avoir accès à tous les détenus autres que ceux de droit commun, y compris les détenus sous interrogatoire;
- possibilité de s'entretenir librement et sans témoin avec les détenus de leur choix;
- remise des listes de détenus pour chaque lieu de détention;
- accès à l'ensemble des bâtiments et dépendances servant de lieux de détention;
- possibilité de répéter les visites au gré des besoins.

Le 25 juin, le Président du CICR, accompagné du délégué régional, est retourné à Téhéran afin de remettre à S.M.I. le Shahinshah les rapports des délégués. Il a été convenu que ces derniers feraient de nouvelles visites durant la seconde moitié



de 1977, afin de constater les suites données à leurs recommandations et l'application de nouvelles dispositions prises par les autorités iraniennes en faveur des prisonniers incarcérés.

Cette seconde série de visites a eu lieu du 3 au 24 octobre et les délégués du CICR sont retournés dans 17 prisons; ils ont visité 2449 « détenus de sécurité », dont approximativement 500 nouveaux prisonniers.

RÉPUBLIQUE ARABE DU YÉMEN. — Du 23 avril au 15 mai, un délégué du CICR a effectué une nouvelle série de visites de lieux de détention en République arabe du Yémen. Il s'est rendu dans 10 lieux de détention à Sanaa et en province, où se trouvaient une trentaine de « détenus politiques ». A cette occasion, divers secours (médicaments, vêtements, couvertures, nattes, citernes pour l'eau etc.) ont été fournis dans les lieux de détention (cf. p. 35 du présent Rapport).

Services de soutien des opérations

Secours

Les tableaux reproduits plus loin illustrent ce qu'a été l'activité du CICR dans le domaine des secours, dont une cinquantaine de pays ont bénéficié en 1977, pour une valeur totale de 46,6 millions de francs suisses.

En ce qui concerne les actions avec financement spécial (voir ci-après), engagées par le CICR seul (Afrique australe, Chili, Chypre, Comores, Erythrée, Liban, Ogaden) ou en collaboration avec la Ligue (Indochine), avec l'appui des Gouvernements, des Sociétés nationales ou d'organisations diverses, c'est à 11,6 millions de francs suisses que se chiffre la valeur des secours de toute nature acheminés vers les zones d'intervention, soit par le CICR, soit directement par les donateurs, mais sous contrôle du CICR.

Grâce aux accords conclus avec la Communauté Economique Européenne (CEE) et la Confédération suisse, le CICR a pu fournir à 15 pays une aide alimentaire représentant une valeur globale de 34,2 millions de francs suisses. (Voir p. 34.)

L'assistance aux « détenus politiques » et aux familles les plus nécessiteuses de ces derniers a représenté un montant total de près de 653 000 francs suisses (non compris le Chili). (Voir p. 35.)

Enfin, dans le cadre des missions de ses délégués régionaux (voir p. 35), le CICR a fourni des aides diverses à une vingtaine de Sociétés nationales pour un montant de 112 680 francs suisses.

Une aide médicale, représentant 86 350 francs, a également été consentie aux services de santé ou organisations humanitaires de certains mouvements de libération.

ACTIONS AVEC FINANCEMENT SPÉCIAL

(secours en nature)

11,6 Mio

Afrique australe	Fr.s. 1 273 800,—
Chili	Fr.s. 206 700,—
Chypre	Fr.s. 123 200,—
Comores	Fr.s. 50 000,—
Erythrée	Fr.s. 1 866 200,—
Indochine	Fr.s. 3 060 000,—
Liban 1	Fr.s. 3 281 400,—
Ogađen	Fr.s. 1 757 100,—

¹ Dont Fr.s. 143 800,— pour les réfugiés libanais en Syrie.

Ces postes ne comprennent pas l'aide alimentaire fournie par la CEE et la Confédération suisse (voir tableau p. 34). Les montants indiqués ci-dessus représentent la valeur des dons en nature fournis par les donateurs (Gouvernements, Sociétés nationales, divers) et la valeur des secours achetés par le CICR, ou par le « Bureau Indochine », avec les contributions en espèces des donateurs.

TRANSPORTS

1,4 Mio

Les transports organisés par le CICR et financés par lui (puis généralement remboursés par les budgets *ad hoc* des actions spéciales) ont coûté 1,42 million de francs suisses et se répartissent comme suit:

Modes de transports	Tonnes	Francs suisses
1. Envois par moyens	* * * * * * * *	
de transports réguliers		
 Voie maritime ou surface . 	907,6	326 615,—
— Avion	43,6	216 624,—
2. Transports par affrètements		
— Bateau	9 741,0	386 826,—
— Avions cargo	84,2	496 308,—
Total	10 776,4	1 426 373,—

Notons que le CICR a, en outre, dépensé plus de 158 000 francs suisses au titre des primes d'assurance pour les transports, ainsi que 11 959 francs pour l'importation de 33,5 tonnes de matériel de secours (surtout des médicaments).